



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/WP/L.102
24 septembre 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme
Trente-huitième session
Genève, 17-21 septembre 2001
Point 4 de l'ordre du jour

ÉVALUATION DES ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE

Décision du Groupe de travail*

Le Groupe de travail,

1. *Souligne* l'importance qu'il accorde aux évaluations approfondies des programmes de coopération technique et à la suite donnée aux recommandations découlant de ces évaluations, et *encourage* le secrétariat de la CNUCED à continuer de prêter une attention particulière à ce processus;

2. *Invite* le secrétariat à étudier les moyens de prévoir le financement des évaluations approfondies des programmes de coopération technique demandées par le Groupe de travail en consultation avec les donateurs intéressés, et à continuer d'inclure dans les programmes de coopération technique des modalités d'évaluation;

* Adoptée par le Groupe de travail à la séance plénière de clôture de sa trente-huitième session, le jeudi 20 septembre 2001.

TRAINMAR

3. *Se félicite* de l'évaluation approfondie du Programme TRAINMAR (TD/B/WP/144 et UNCTAD/EDM/Misc.175), *loue* la qualité et le professionnalisme du travail accompli par l'équipe d'évaluation ainsi que l'appui apporté par le secrétariat à l'établissement du rapport présenté, et *fait siennes* les recommandations qui y figurent;

4. *Demande instamment* au Secrétaire général de la CNUCED de mettre en œuvre les recommandations susmentionnées et, dans ce cadre, *prend note* des explications que le secrétariat lui a fournies sur la façon dont il envisage de donner suite à ces recommandations ainsi que des précisions qu'il lui a données selon lesquelles les activités préparatoires à leur application ont déjà commencé; et *prie* le Secrétaire général de la CNUCED de lui faire rapport à ce sujet en septembre 2002, à sa session consacrée à la coopération technique;

5. *Souligne* la nécessité, dans le cadre de la mise en œuvre desdites recommandations, de tirer parti des aspects positifs du Programme pour en contrôler la qualité et l'adapter à l'évolution de ce secteur, ainsi que d'intégrer et de coordonner de manière adéquate les Programmes TRAINFORTRADE, TRAINMAR et Port Certificates;

EMPRETEC

6. *Prend note avec satisfaction* des mesures prises en vue de mettre en œuvre les recommandations figurant dans le rapport d'évaluation, *invite* le secrétariat, les donateurs et les bénéficiaires à donner suite aux recommandations qui n'ont pas encore été suivies d'effets, et *prie* le secrétariat de lui présenter, pour information, un rapport final sur la phase de consolidation en septembre 2002, à sa session consacrée à la coopération technique;

Stratégie concernant les pôles commerciaux

7. *Prend note avec satisfaction* des progrès réalisés dans l'application de la stratégie concernant les pôles commerciaux, en particulier de la création de la Fédération mondiale des pôles commerciaux et du transfert à cette entité du système ETO, *souligne* l'importance de l'action que la CNUCED mène en vue d'appuyer et de renforcer les pôles commerciaux et la Fédération mondiale des pôles commerciaux qui se met en place, et *prie* le Secrétaire général

de la CNUCED de lui soumettre à sa session de septembre 2002 un rapport sur la mise en œuvre de cette stratégie;

Évaluations futures

8. *Décide* d'examiner à sa session de septembre 2002 une évaluation thématique des activités de la CNUCED en matière de renforcement des capacités, en s'inspirant notamment des évaluations approfondies déjà réalisées.
